



Refus de crédit permanent suite à une proposition de carte 4 étoiles

Par **clodo3go**, le **09/03/2009** à **12:00**

bonjour, début mars 2009 la société COFIDIS m'a adressé un prospectus publicitaire pour l'obtention d'une carte 4 étoiles auprès des 3 SUISSES dont je suis client depuis plus de 20 ans. Alléché par le cadeau (un lecteur DVD) j'ai demandé l'ouverture d'un crédit permanent. La semaine dernière 3 SUISSES m'informe par téléphone que ma demande carte est refusé par COFIDIS. Comme 2 ans auparavant je m'étais trouvé confronté à la même situation toujours avec COFIDIS et n'étant ni fiché aux fichiers d'incidents de crédit et de chèques et bénéficiant de revenus confortables, j'ai décidé ce matin de contacter COFIDIS pour connaître le motif de leur refus. On m'a alors expliqué qu'il existait un contentieux intervenu en 2004 pour 46 € que j'avais contesté estimant le coût du crédit abusif et du finalement rembourser puisqu'il me menaçait d'inscription au fichier des incidents de crédit. Ce constat appelle 2 questions : 1) COFIDIS a-t-il le droit de me "ficher" ainsi "localement" La loi ne l'oblige-t-elle pas à effacer, après un laps de temps, cet incident, d'autant plus très minime ? 2) s'il ne veut plus m'accorder de crédit, pour le motif évoqué, a-t-il le droit de m'adresser régulièrement leur mailing pour m'inviter à souscrire un crédit ? et si non quels sont mes actions judiciaires possibles s'il continue à m'adresser leur publicité ? Merci pour vos précisions